



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2021.23

DECISION N° N 2021-23 DU 26 JUILLET 2021 PORTANT FIN DE FONCTION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Etablissement français du sang,

Vu la décision n° N 2021-01 du Président de l'Etablissement Français du Sang en date du 20 janvier 2021 nommant Madame Annie-Claude MANTEAU aux fonctions de Directrice adjointe de l'Etablissement de Transfusion Sanguine Hauts-de-France - Normandie,

DECIDE

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de Directrice adjointe de l'Etablissement de Transfusion Sanguine Hauts-de-France - Normandie exercées par Madame Annie-Claude MANTEAU au 31 août 2021.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 26 juillet 2021,

M. François TOUJAS
Président de l'Etablissement Français du Sang